

COMPTE RENDU			
Réunion	Conseil d'établissement	Lieu	Salle P08
Secrétaire de séance	Soizic Lemonnier	Date	31.03.2026 à 17h15

Membres du conseil d'établissement présents avec droit de vote :

M. Didier DEVILARD	Président du conseil d'établissement, Proviseur	X
Mme Guylène ESNAULT	Inspectrice d'Académie, Conseillère culturelle adjointe	
M. Bruno LASSAUX	Adjoint de l'Inspectrice d'Académie	
Mme Laurence ROBBY-MENARDI	Secrétaire générale	X
Mme Sylvie DISPA	Proviseure adjointe 1er cycle	X
Mme Nadine LORENZO	Proviseure adjointe 2 nd cycle (Première et Terminale)	X
Mme Sonia PACK	Proviseure adjointe 2 nd cycle (Seconde)	X
M. Alain MAILLET	Conseiller Principal d'Education	
Mme Rozenn CROS	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation SNES-SNEP (FSU)	
M. Mohamed AISSAOUI BENNANI	Suppléant	
Mme Claudine BENABDELOUAHED	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation UNION	
M. Mustapha GHARBI	Suppléant	
M. Stéphane EBERT	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation UNION	
M. Mehdi MECHDAL	Suppléant	
M. Frédéric TARON	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation SUD	
Mme Perle GUICHENDUCQ	Suppléante	
Mme Pilar GARCIA BREA	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation SUD	
M. Mickaël BAVEREL	Suppléant	
M. Hamid EL MIR	Représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service UMT	
M. Mustapha ASKOUR	Représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service UMT	
Mme MOUDDEN ADDAHRI Leila	Représentante des parents d'élèves UCPE	
Mme Soumaya KADAOUI ET-TOUIL	Suppléante	X
Mme Kawtar SERRAJ	Représentante des parents d'élèves UCPE	
Mme Zineb SLAOUI	Suppléante	

Mme Zineb MHAIRIG EP FASSIHI	Représentante des parents d'élèves PEEP	X
Mme Nadia JESTIN	Suppléante	
Mme Hynd TAZI	Représentante des parents d'élèves PEEP	
Mme Sofya FQIH BERRADA	Suppléante	X
M. Mohamed OUAFIK	Représentant des parents d'élèves APEEF	X
M. Younes ELHIMDY	Suppléant	
Dalia ALAMI	Représentante des élèves collégiens	
Meriem MIKOU	Suppléante	
Ghalia AMOR	Représentante des élèves lycéens	
Ines CANALS	Suppléante	

Membres du conseil d'établissement présents à titre consultatif :

M. Aymeric CHUZEVILLE	Consul Général de France à Casablanca	
Mme Nathalie SOIRAT	Consule Générale adjointe	
M. Cédric ALBY	Agent comptable	
Mme Pauline CREMADEILLS	Secrétaire générale adjointe	
Mme Sofia ABABOU	Responsable ressources humaines	X
Mme Bahia EL QUORTOBI	Responsable administrative et financière	
M. Gilles DAGESCY	Président du conseil consulaire de la circonscription de Casablanca	
Mme Ghislaine EL OUAFI	Conseillère consulaire	
M. Mohamed OULKHOUIR	Conseiller consulaire	
M. El Mehdi REDDAD	Conseiller consulaire	
M. Abdelghani YOUNNI	Conseiller consulaire <i>Français du Monde</i>	
M. Faycal KADMIRI	Président de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Lyautey	X
M. Bruno POLIZZI	Secrétaire général de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Lyautey	
M. Ahmed MERNISSI	Président ALFM	X
Shama BERBICH	Vice-présidente du Conseil de Vie Lycéenne	
Assia BERBICH	Suppléante	

La séance du conseil d'établissement était initialement programmée le 26 mars 2026. Faute de quorum, la séance a dû être reportée. Une déclaration liminaire commune a néanmoins été lue par les associations de parents d'élèves le 26 mars et est annexée à ce procès-verbal.

Le conseil d'établissement débute à 17h20.

Le proviseur commence par expliquer qu'un nouveau site internet du lycée est en cours de réalisation et en phase de relecture. Il ouvre ainsi le conseil en donnant la parole à l'équipe communication, invitée à intervenir en préambule.

Une chargée de communication projette la « version test » du site en expliquant que sa mise en ligne se fera dans quelques semaines.

Elle souligne que l'objectif de la refonte du site a plusieurs objectifs :

- Simplifier l'accès à l'information,
- Augmenter la visibilité des projets pédagogiques,
- Créer une vitrine forte et cohérente,
- Renforcer l'identité du lycée Lyautey et celle du Pôle,

Elle poursuit en signalant que le site actuel est devenu trop dense, que la navigation est complexe et peu adaptée au téléphone mobile.

Une présentation globale de la « version test » est ensuite faite auprès des membres du conseil d'établissement.

Le proviseur explique que l'idée était de présenter comment ce site avait été pensé. Il indique que les membres du conseil d'établissement recevront le lien pour tester le site et transmettre leurs éventuels commentaires, l'objectif étant de finaliser sa mise en ligne après les congés de printemps.

Les chargées de communication quittent ensuite le conseil.

I. Approbation de l'ordre du jour

Le proviseur soumet au vote des membres du conseil d'établissement l'ordre du jour de ce conseil.

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

II. Approbation du compte rendu du dernier conseil d'établissement du 27 novembre 2025

Le proviseur soumet au vote des membres du conseil d'établissement le dernier compte rendu du 27 novembre 2025.

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 27 novembre 2025 est approuvé.

III. Calendrier de fin d'année

La proviseure adjointe 1^{er} cycle explique que la nouvelle grille de l'oral du DNB sera retravaillée en conseil pédagogique lundi 6 avril.

=> Quelques dates concernant les examens et la fin de l'année pour le collège :

- Lundi 1er juin : oral DNB (pas classe pour le collège)
- Mardi 2 juin : oral SI
- Vendredi 5 juin 2026 : fin des cours pour les 3èmes
- Vendredi 12 juin 2026 : fin cours pour les 6èmes, 5èmes, 4èmes
- Jeudi 18 juin épreuve français et mathématiques
 - Français 1re et 2ème partie (Travail sur le texte littéraire – dictée) : 8h30 – 10h00
 - Français 3e partie (Rédaction) : 10h15 – 11h45
 - Mathématiques : 14 h00 – 16h00
- Vendredi 19 juin Histoire Géographie, EMC, Sciences
 - Histoire-Géographie, Enseignement moral et civique 8h30 – 10h30

Sciences (Physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la Terre et/ou technologie) 10h45 – 11h45
Publication des résultats DNB vendredi 3 juillet 16h00

Une représentante des parents d'élèves PEEP prend la parole en expliquant que, selon elle, la logique voudrait que les matières scientifiques soient programmées le matin, or elles le sont l'après-midi.

La proviseure adjointe 1^{er} cycle explique que la difficulté reste la même, que les mathématiques ou le français soient programmés l'après-midi.

- Lundi 22 et mardi 23 juin : journées de dépôt des documents (règlement financier, assurance et fiche santé)
Elle précise que, pour l'instant, la signature électronique n'est pas légalisée donc le dépôt de documents se fait en présentiel encore cette année et ce sera également l'opportunité pour les APE d'être présents.

La proviseure adjointe 2nd cycle en charge des classes de première et terminale partage ensuite les dates de fin d'année concernant le second cycle. Elle s'appuie sur un calendrier des épreuves qui est projeté aux membres du conseil.

Elle commence par revenir sur les épreuves du bac blanc :

- Terminale : 10 absents en philo, 11 en spé jour 1, 21 en spé jour 2
- Première : 17 absents en EAF Français

Un représentant des parents d'élèves de l'APEEF questionne sur le nombre total d'élèves en filière générale.

Les proviseures adjointes précisent que le total est de 550 élèves.

- GO blanc prévu au retour des vacances de printemps : du 11 au 16 mai

=> Quelques dates concernant les examens et la fin d'année au lycée :

- Fin des cours pour les élèves de terminale professionnelle : vendredi 12 juin, après les cours.
- Fin des cours pour les élèves de terminale générale et technologique : lundi 1er juin, après les cours
- Fin des cours pour les élèves de première générale et technologique : samedi 30 mai, après les cours.
- Fin des cours pour les élèves de seconde : 3 juin après les cours
- Bac professionnel : épreuves à partir du 11 mai
- Philosophie : 9 juin
- Enseignement de spécialité : 10 et 11 juin
- Grand oral : du 18 au 26 juin à Massignon Bouskoura
- Français (niveau première) : 8 juin, de 8h00 à 12h00 pour l'épreuve écrite et à partir du 22 juin pour l'épreuve orale
L'épreuve orale de français se déroulera du 22 au 30 juin à l'EFI pour les élèves des classes 105 à 114 et à Léon Bourgogne de 115 à 122 et STMG
- Mathématiques (niveau première) : 8 juin, de 14h30 à 16h30 pour les mathématiques
- Publication des résultats du baccalauréat professionnel : 7 juillet
- Publication des résultats du baccalauréat 1^{er} groupe : 1er juillet
- Publication des épreuves anticipées de français : 6 juillet

Une représentante des parents d'élèves UCPE demande la raison pour laquelle les épreuves orales vont se dérouler cette année, pour la première fois, dans des établissements partenaires.

La proviseure adjointe du second cycle en charge des classes de première et terminale explique que ces décisions ne relèvent pas de l'établissement. Tout comme en France, les élèves de Lyautey sont jugés suffisamment mûrs pour passer leurs épreuves sur un autre site. Ceci permet également d'augmenter le nombre de centres d'examen et de mieux répartir la charge.

Une représentante des parents d'élèves UCPE explique que les parents se questionnent et sont inquiets.

Le proviseur explique que le SEC s'est probablement interrogé sur la récurrence de l'organisation des examens par les EGD.

Une représentante des parents d'élèves UCPE souligne que la fin de la spécificité des EGD comme centres d'examens les place désormais au même niveau que les autres établissements partenaires, témoignant ainsi un démantèlement progressif du système EGD.

Le proviseur indique qu'il ne partage pas cette opinion. Jusqu'à présent, les EGD géraient seuls l'organisation de ces examens ; désormais, cette responsabilité sera répartie plus équitablement entre tous les établissements.

La proviseure adjointe 2nd cycle en charge des classes de première et terminale observe que cela ne signifie en aucun cas que l'organisation des épreuves se déroulera de manière différente.

La proviseure adjointe 2nd cycle en charge des classes de seconde explique ensuite que les stages se dérouleront entre le 8 juin et le 26 juin pendant 2 semaines.

- Stage non obligatoire mais vivement conseillé
- Stage d'une semaine également accepté

Le proviseur rappelle le fonctionnement de la commission d'appel ainsi que les modalités d'orientation des élèves en classe de seconde.

A l'issue de la commission d'appel, certains élèves pourront être admis en STMG. Toutefois leur affectation à Lyautey ne sera pas systématique, la capacité d'accueil étant limitée à 72 places. Validation de passage en STMG ne vaut pas admission à Lyautey : les processus sont décorrélés l'un de l'autre.

Une représentante des parents d'élèves UCPE considère que les élèves qui ne peuvent intégrer une STMG à Casablanca n'ont pas d'autre choix que de redoubler.

Le proviseur observe qu'il existe un nombre de places important, en STMG, dans différents établissements et que si, au final, il n'y a plus de place à Casablanca, il est possible de poursuivre cette filière en France. Il évoque ensuite la logique de redoublement par défaut, estimant que cette mesure n'est efficace que si elle résulte d'un choix délibéré et consenti. La filière STMG mérite une reconnaissance pleine et entière, portée par des élèves engagés et tournés vers la réussite aux examens.

La proviseure adjointe 2nd cycle en charge des classes de seconde explique que l'objectif n'est pas d'arriver en commission d'appel mais de travailler tout au long de l'année avec les familles pour viser la meilleure orientation possible. L'enjeu est de poursuivre le travail engagé depuis quelques années afin de « remanier » la STMG en une filière attractive et exigeante, afin de rompre avec l'image d'une voie "facile" vers laquelle les élèves se dirigeraient par défaut.

Un échange s'engage ensuite entre la direction et une représentante de l'UCPE. Cette dernière estime que le nombre d'élèves par classe empêche l'établissement d'assurer un suivi de chaque élève, en particulier ceux qui rencontrent des difficultés.

La proviseure adjointe 2nd cycle en charge des classes de seconde explique que, lorsqu'un redoublement est imposé à un élève sans son adhésion, cela risque de générer un sentiment d'échec et de fragiliser sa confiance. L'expertise pédagogique permet d'avoir une vision globale de l'élève.

Si l'équipe pédagogique maintient sa position, c'est qu'une orientation forcée serait préjudiciable à la réussite de l'élève.

IV. Perspectives de rentrée

La proviseure adjointe 2nd cycle en charge des classes de seconde poursuit le conseil en expliquant que la structure sera identique à la rentrée, pas d'ouverture ni de fermeture de classe. Pour ce qui concerne les effectifs, le cadre demeurera le même : 30 élèves par classe au collège, 32 au lycée en voie générale, 24 en voie STMG et voie Agora. Il sera possible de demander un regroupement en binôme uniquement pour les niveaux 6ème et 2nde. Les CPE valideront ces demandes en veillant à l'intérêt pédagogique et sous réserve de compatibilité avec les options suivies.

La proviseure adjointe 1er cycle mentionne que les groupes d'enseignement en français et en maths seront maintenus en 6ème et en 5ème.

La proviseure adjointe 2nd cycle en charge des classes de seconde ajoute également que, le 9 avril prochain, une journée sera dédiée à la présentation des options pour les élèves de 3ème.

Une représentante des parents d'élèves UCPE mentionne une question soulevée par les élèves : est-il possible d'aménager des horaires pour les élèves engagés dans une pratique sportive intensive ?

La proviseure adjointe 2nd cycle en charge des classes de seconde explique, qu'en France, ces classes correspondent précisément aux CHASE (Classes à Horaires Aménagés Sportifs d'Excellence).

Elle souligne que l'établissement a mis en place un certain nombre de dispositions concernant les enseignements et les emplois du temps, notamment :

- L'élève a la possibilité de choisir ses spécialités tel qu'il le souhaite (pas de trio de spécialités prédéfini),
- De nombreux enseignements optionnels se déroulent en fin de journée, le mercredi et le samedi,
- Les créneaux dédiés au BFI se situent en fin d'après-midi et le samedi,
- L'AS est demeure extrêmement dynamique le mercredi,

Les contraintes de planning ne permettent malheureusement pas d'aménager de créneaux pour libérer systématiquement des élèves engagés dans une pratique sportive intensive deux fois par semaine entre 15h et 17h.

Une représentante des parents d'élèves UCPE estime que ces élèves, faute d'aménagement, pourraient se retrouver en décrochage.

Le proviseur rappelle qu'en matière d'aménagements du temps scolaire, il est bien difficile, à l'étranger, de proposer la même chose qu'en France puis rappelle, dans un second temps, que l'assiduité scolaire de l'élève incombe aux parents et que toute absence volontaire de l'élève relève de leur décision.

Il termine en expliquant qu'à ce stade, la structure collège et lycée devrait rester la même l'an prochain : le nombre de classes devrait donc être identique à celui de cette année.

V. Projet d'établissement

Le proviseur explique que le projet d'établissement a été enrichi avec le développement des axes en collaboration avec les personnels non enseignants. Il poursuit en expliquant que des échanges ont eu lieu récemment avec les élèves du CVL, en particulier au sujet de la fraude et de l'IA à travers la présentation de la charte IA : il convient de considérer leurs réflexions dans les travaux de réécriture du projet d'établissement. Dans le règlement intérieur se trouvent des pages concernant l'EPS (tenue, chaussures, dispenses,...) : présenter, un peu de la même manière, une charte IA dans le règlement intérieur semble une idée à creuser.

VI. Charte IA

La proviseure adjointe 2nd cycle en charge des classes de première et terminale explique que la charte a, en effet, été présentée aux élèves et que les discussions ont été très riches. Ils se sont exprimés sur l'utilisation générale de l'IA mais aussi au sujet de son utilisation frauduleuse.

Sans modifier le texte, les élèves ont exprimé le souhait de faire vivre la charte au cœur des cours et des enseignements, ceci afin qu'elle ne devienne pas une règle administrative supplémentaire sans utilité pédagogique.

La proviseure adjointe 2nd cycle en charge des classes de seconde indique que les élèves ont proposé la nomination d'ambassadeurs pour assurer une sensibilisation de pair à pair sur cette charte.

Elle indique leur enthousiasme à l'idée d'être formés à l'IA, mais souligne également leur préoccupation quant à l'injustice des pratiques de triche.

Le proviseur ajoute que les élèves ont émis l'idée de transposer au lycée les règles d'usage du portable propres au collège. Il indique qu'il essaiera de revenir sur ce sujet d'ici la fin de l'année.

Le Président ALFM explique que la thématique du forum mondial des alumni (FOMA), prévu du 29 au 31 mai, est précisément l'IA, témoignant ainsi de l'importance de ce sujet.

VII. Questions diverses

Questions FSU

Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2026 a été publié par l'AEFE. Pouvons-nous dresser un bilan ? Nous vous joignons quelques questions qui peuvent permettre de dresser ce bilan.

- Est-ce que les personnels chargés d'assurer la gestion des ressources humaines ont bien bénéficié d'une formation dédiée à la lutte contre les biais de genre et les discriminations ? (Axe 2, mesure 2)
- Est-ce que nous avons mis en place un dispositif pour favoriser l'aide à la garde d'enfants, lors du jour de pré-rentrée ? (Axe 3- Mesure 4)
- Est-ce que le personnel de l'établissement et du pôle peut identifier les relais égalités ? (Axe 4, Mesure 1)
- Quels événements ont été organisés lors du 8 mars, 11 Octobre et 25 novembre ? (Axe 4, mesure 7)
- Est-ce que les différents moments forts sur l'égalité sont planifiés et comment communiquons-nous sur ces questions (Axe 5)
- Est-ce que les objectifs relatifs à la promotion de l'égalité professionnelle et de l'égalité filles-garçons sont bien définis dans le projet d'établissement ? (Axe 6- Mesure 3)

Ces questions ne sont pas exhaustives, mais les représentant.es SNES FSU sont prêt.es à participer à des groupes de travail sur le plan égalité afin de le décliner dans notre établissement.

Nous avons 2 personnes qui ont une mission et qui s'emparent de ce sujet.

Il ne semble pas que les personnels chargés d'assurer la gestion des ressources humaines ont bénéficié d'une formation dédiée à la lutte contre les biais de genre et les discriminations, raison pour laquelle nous allons nous rapprocher de l'IRF. Retenons néanmoins que les tâches sont de plus en plus « procédurées » ce qui permet de limiter différentes formes de discriminations. A titre d'exemple, les recrutements font l'objet de grilles d'analyse des dossiers et de grilles d'évaluation élaborées sur des critères objectifs. Les commissions ne sont pas mono-genrées.

Nous n'avons pas organisé de dispositif pour favoriser l'aide à la garde d'enfants lors du jour de pré-rentrée.

Il n'est effectivement pas certain que les personnels soit en mesure d'identifier le relais égalité de la zone en la personne de Monsieur Alexandre Vaugeois. Observant que celui-ci terminera sa mission à la fin de cette année scolaire, il est probable qu'une nouvelle personne sera conduite lui succéder : nous veillerons à communiquer son contact à l'ensemble des personnels dès que possible.

Pas de séquence particulière aux dates évoquées, pas de communications particulières mais, assurément, des personnels vigilants sur ce sujet et probablement prêts à travailler ensemble pour que les choses continuent d'aller dans la bonne direction.

Concernant la réécriture du projet d'établissement, nul doute que, tant pour ce qui relève de la rédaction que de la mise en œuvre concrète, il doit être possible d'améliorer les choses.

C'est une bonne chose que les représentants de la FSU envisagent de participer à des groupes de travail sur le plan égalité, nul doute que nous devrions trouver matière à conduire des travaux, non seulement à l'échelle de l'établissement mais, plus largement, du Pôle. Et ce que nous réfléchissions en tant que Pôle employeur mais également Pôle éducateur d'élèves scolarisés de la Petite Section à la Terminale. Concernant l'aspect « Pôle employeur » les membres du CHSCT pourrait probablement travailler sur ces questions relevant de l'égalité professionnelle ... idem pour le « Pôle éducateur » qui pourrait dessiner un cadre égalité filles-garçons mieux formalisé et donc mieux déclinable sur le terrain, dans les écoles, les collèges, au lycée.

Questions SUD

1) Dans plusieurs bâtiments, le client ProNote se déconnecte toutes les 5 à 10 minutes. Le travail des collègues est mis à mal au quotidien, en particulier pour ceux qui doivent changer de salle régulièrement, générant stress et perte de temps. Index Education a été contacté par SUD à ce sujet, et il apparaît que ce problème est bien lié à une mauvaise installation au niveau local. Quand les professeurs pourront-ils espérer un retour à la normale ?

Index considère que les problèmes rencontrés ne sont pas de leur fait et l'équipe informatique de l'établissement n'observe pas de souci structurel sur le réseau du lycée, tout au plus des problèmes ponctuels qui ne suffiraient pas à expliquer les lenteurs ou déconnexions observées. Nous allons de nouveau solliciter notre équipe locale afin qu'elle considère les propos et remarques d'Index.

2) Certains professeurs n'étaient pas au courant qu'il leur fallait déclarer en version papier les HSE effectuées, par exemple lors de remplacements, car ils croyaient que si l'heure apparaissait dans ProNote, elle était automatiquement rémunérée. Pouvez-vous rappeler régulièrement la procédure à appliquer pour les nouveaux collègues (même si elle est laborieuse et inchangée depuis des décennies) ?

Un relevé Pronote n'est pas un état de service fait qui doit être signé, comme l'exige la comptabilité publique. Les professeurs doivent remplir tous les mois les formulaires avec les heures effectuées pour vérification et visa par les proviseurs adjointes puis transmission au service RH pour mise en paiement. Les professeurs vacataires reçoivent un mail pour chaque heure de remplacement leur demandant de passer à la RH avant la vacation

3) Face à la très forte augmentation des tarifs de la mutuelle obligatoire pour les collègues résidents, certains ont dû désinscrire leurs enfants car les tarifs étaient devenus trop élevés. Ces enfants de collègues résidents ne bénéficient donc plus d'aucune couverture sociale depuis le 1er janvier. D'autres collègues ont aussi refusé de signer le nouveau contrat et préfèrent se passer de soins plutôt que de signer un contrat aussi désavantageux. Quelles solutions alternatives pouvez-vous proposer aux collègues concernés ?

Nous avons déjà attiré l'attention de l'Agence sur ce sujet et, sauf erreur, SUD l'a fait également. Le Pôle n'est pas employeur des personnels détachés et n'est donc pas en capacité de proposer de solution alternative.

4) Le lycée Lyautey a récemment publié sur son site une note relative aux frais d'inscription. Les détails sont clairement expliqués aux différentes catégories de personnels et parents d'élèves, sauf pour les collègues Résidents : pourquoi aucune information détaillée n'est disponible pour cette catégorie de personnels ? Les réponses parfois floues les poussent à contacter différents interlocuteurs qui ont tous un avis différent sur ces sujets.

Pour ce qui relève des frais d'inscriptions, les personnels détachés sont soumis au règlement financier.

5) En France, la fin des groupes de niveaux (ici à Lycée des effectifs réduits) en français et en maths en 6eme et en 5eme est annoncée. Que va t'il se passer au Lycée Lyautey ?

Nous conserverons les groupes en Français et Mathématiques pour 2026-2027, toujours en format « réduction des effectifs » et non pas « groupes de niveaux ». Les groupes sont maintenus au collège car après échange en conseil pédagogique, la plus-value est importante pour les élèves en terme de différenciation et d'accompagnement individualisé ainsi que de consolidation des fondamentaux

6) Pour se faire rembourser les frais de déplacement lors de stages hors Casablanca, le délai est de plusieurs semaines et la procédure est complexe : il faut remplir une matrice Excel non-imprimable car hors-format et produire un unique fichier .pdf avec les justificatifs rangés dans un certain ordre, sinon le dossier est refusé. Peut-on imaginer une simplification de ce système en 2026 ?

Les modalités de remboursement sont établies par l'IRF : les représentants des personnels siégeant au Conseil des Affaires Administratives et Financières semblent les mieux à même pour évoquer le sujet.

7) Quand des professeurs rattrapent des heures manquées, certains parents d'élèves ne jouent pas le jeu et n'envoient pas leurs enfants en classe. Comment faire pour sensibiliser les parents d'élèves sur la question des heures remplacées et la nécessité pour leurs enfants d'y assister ?

L'obligation d'assiduité fait partie des devoirs de tout élève et ses responsables légaux doivent y veiller. Aussi attend-on que tout cours programmé et/ou remplacé soit suivi. On peut imaginer que les représentants des familles adhéreront d'autant mieux à cette logique que nous avons parfois, dans cette instance ou d'autres, échangé sur le thématique des cours non remplacés après que des représentants des familles ont estimé que l'institution devait mieux faire en matière de remplacement de courtes durées.

8) Il y a une inégalité entre les collègues résidents de Marrakech et de Casablanca : le remboursement des DPI se fait sur la base la moins chère (celle de Marrakech, à 25000 DHS) alors qu'à Casablanca ils sont de 30000 DHS. Les résidents de Casablanca doivent donc déboursier 5000 DHS de leur poche sans remboursement. Comment expliquer cette situation scandaleuse ?

Un décret arrête le tarif de remboursement des DPI, sur une zone géographique et selon un établissement de référence. L'article 4 B) e) du décret n°2002-22 précise que : « *Le montant de cet avantage familial est déterminé par pays et zone de résidence de l'agent en fonction de l'âge des enfants, par arrêté conjoint des ministres chargés des affaires étrangères et du budget. Il ne peut en tout état de cause être inférieur, par enfant, aux montants des frais de scolarité rapportés à des tranches d'âge, correspondant à ceux des établissements français d'enseignement primaire et secondaire de référence au sein du pays ou de la zone d'affectation des agents.* ». La réglementation prévoit bien une fixation de l'avantage familial par zone et non par établissement. L'avantage familial n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des frais familiaux et est fixé de manière forfaitaire. En ce sens, le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 28 mars 2013 (req. n°353581), a précisé que : « *le montant de l'avantage familial, qui n'a pour objet, ni de compenser l'ensemble des charges de famille effectivement supportées par les personnels, ni de pallier l'absence de versement des prestations familiales ou du supplément familial de traitement, est déterminé de manière forfaitaire* ».

Le proviseur ajoute que, concernant les DPI, Marrakech devrait passer à 30 000 Dhs à la rentrée prochaine.

9) Pourrait-on faire apparaître sur les bulletins le nombre d'heures de cours manquées par les élèves sur une période donnée (trimestre ou semestre), donnée beaucoup plus pertinente que le nombre de demi-journées d'absences, justifiées ou non ?

Faire figurer le total des absences, qui plus est en heures, en bas de bulletins, reviendrait à pénaliser les élèves qui, pour des raisons médicales avérées, ont été contraints de s'absenter. Cette indication ne permet pas de distinguer les situations. Ce ne peut donc être un moyen équitable de lutter contre l'absentéisme et ce n'est pas la vocation d'un bulletin scolaire. (Ceci dit, l'absentéisme devra faire l'objet d'une réflexion plus globale, en particulier en cycle terminal, afin de renforcer la prévention et l'information sur ses conséquences, notamment dans le cadre de l'orientation, du contrôle continu et du PLE.) Le cadre relatif à l'assiduité des élèves repose sur un décompte en demi-journées d'absences non justifiées, Le bulletin a vocation à rendre compte prioritairement des acquis, des progrès et de l'engagement de l'élève (BO n°3 du 21 janvier 2016). Pour autant, le suivi précis des absences, y compris en heures, est bien assuré en interne par les outils de vie scolaire. Ces éléments peuvent être mobilisés dans le cadre des échanges avec les familles ou du suivi individualisé des élèves lorsque cela s'avère pertinent.

Le proviseur dit ne pas écarter l'hypothèse selon laquelle des parents pourraient parfois « couvrir » l'absence de leur(s) enfant(s) mais estime que ce n'est pas la règle ; les parents se soucient de voir leur enfant réussir, et l'assiduité contribue à la réussite : la présence en cours est donc tout à la fois indispensable et obligatoire.

10) Serait-il possible, pour le bien-être des nouveaux professeurs, de recevoir un glossaire de tous les acronymes utilisés lors des échanges mails ?

Pourquoi pas, reste à savoir qui serait en capacité d'entamer la rédaction de ce glossaire. A réfléchir, peut-être, en CHSCT et, si le projet aboutissait, à rajouter dans le guide du nouvel arrivant destiné aux nouveaux détachés pour faciliter leur installation à Casablanca (qui sera reformaté et étoffé pour la rentrée prochaine) ainsi que dans le livret d'accueil destiné à faciliter l'intégration à Lyautey pour tous les nouveaux personnels.

Questions UNION

1) La salle des profs est devenue très bruyante, plus exigüe en raison des casiers : tout le monde est agglutiné dans un même coin (avec en plus les gens de la cafétéria). On n'a plus d'espace de détente : à l'extérieur c'est la cigarette à tout bout de champ donc difficile pour les non-fumeurs. Serait-il possible de déplacer les photocopieuses vers les toilettes (à la place de la table) et installer un autre coin fauteuil à leur place ?

Les photocopieurs pourraient être déplacés et installés dans le recoin à l'entrée à droite de la petite salle de travail, la table avec le massicot serait mise à la place de la table qui est dans le couloir devant la grande salle de travail et un coin salon supplémentaire serait donc aménagé à la place des photocopieurs. Cet été, l'espace restauration sera revu avec un agrandissement de la salle de restauration des personnels. Un aménagement de l'espace extérieur est envisagé également si les délais de mise en œuvre le permettent.

2) Pourquoi les CPE détachés ne perçoivent-ils pas l'indemnité de suivi statutaire (200 euros par mois) alors que les professeurs reçoivent leurs indemnités ? Ce problème constitue une rupture d'équité avec les enseignants détachés. [En pièce jointe le texte officiel qui régit la rémunération des CPE avec la mention de cette indemnité surlignée en page 3.]

Nous avons reçu les collègues CPE détachés et expliqué que leur position (sous contrat avec l'Agence en donc en position de détachement auprès d'elle) ne conduisait pas à versement de l'indemnité dont il est question.

Questions PEEP

1) Accès à la section européenne. Pour quelle raison l'accès à la section européenne est-il limité à un nombre restreint d'élèves (70) ? Dans un souci d'équité, serait-il envisageable de permettre à l'ensemble des élèves candidats de se présenter à un test de sélection, afin que l'admission repose uniquement sur leurs résultats ? Par ailleurs, pour quelle raison une priorité est-elle accordée aux élèves ayant choisi l'Arabe en LVA (ELCE) ?

L'ouverture d'une section européenne est un levier d'excellence et de motivation. Notre politique d'admission repose sur une conviction centrale : placer l'élève au cœur d'un parcours de réussite durable, en veillant à ce que cet engagement supplémentaire soit un atout et non un facteur de fragilité. L'accès prioritaire accordé aux élèves ayant suivi l'ELCE en anglais au collège ne doit pas être perçu comme une restriction, mais comme une possible continuité. Pour autant, l'ouverture pour les autres profils est encouragée. La priorité n'est pas une exclusivité. L'alternative de la vidéo de motivation est précisément là pour offrir une "passerelle" aux élèves motivés n'ayant pas suivi l'ELCE. En effet l'envoi d'une vidéo permet d'évaluer la motivation et l'aisance à l'oral de manière plus authentique et moderne qu'un examen écrit. L'analyse du profil scolaire est primordiale dans notre processus d'évaluation. La classe de 2de est une année de transition exigeante. C'est pour cela que l'admission prend également en compte le niveau scolaire global et l'avis du professeur d'Anglais. L'objectif est de s'assurer que l'élève est en capacité d'assumer 2h de cours supplémentaires durant 3 ans sans mettre en péril ses résultats dans les disciplines obligatoires.

La proviseure adjointe 1er cycle précise qu'il y a des élèves en ELCE qui ont la LVA Arabe et d'autres qui n'ont pas la LVA Arabe. Tous les élèves qui candidatent en temps et heure ont leur place en ELCE.

La proviseure adjointe 2nd cycle en charge des classes de seconde indique que cette commission se tiendra fin avril.

2) Répartition des élèves dans les classes. Quels sont les critères retenus pour la répartition et l'affinage des classes ? Plusieurs retours de parents indiquent que des élèves identifiés comme particulièrement dynamiques ou perturbateurs se retrouvent parfois regroupés dans une même classe, ce qui peut impacter le climat de travail et compliquer la tâche des enseignants. Comment l'établissement veille-t-il à un équilibre des profils afin de garantir des conditions d'apprentissage sereines pour tous les élèves ?

La constitution des classes représente un travail important et délicat. Il importe en effet de considérer différents équilibres, à commencer par celui renvoyant au profil académique de chaque élève (et ce afin d'éviter de constituer des classes « de niveaux » ce qui ne correspondrait assurément pas à l'histoire de l'établissement). Il convient, dans le même temps, de veiller à prendre en compte la singularité des élèves dont le profil renvoie à une procédure d'aménagement de type PAP PAI PPS. N'oublions pas l'équilibre filles-garçons non plus que ce qui se rattache aux problématiques relationnelles qui peuvent se traduire, concrètement par deux questions simples => Faut-il séparer tel ou telle élève ? Doit-on veiller à conserver tel ou tel binôme ? Pour ce qui relève des contraintes objectives, les « barrettages » nombreux, divers et impliquant nombre d'alignements sont indubitablement compliqués à mettre en œuvre puisque nous parlons ici d'environ 5000 heures de cours par semaine.

Concernant les situations évoquées, l'établissement est particulièrement attentif à ne pas regrouper, autant que faire se peut, des élèves dont les comportements pourraient être difficiles à réguler. Néanmoins, malgré le soin apporté à cette répartition, il peut subsister ponctuellement des déséquilibres liés à la complexité des paramètres à prendre en compte.

Pour ce qui se renvoie aux moments de tension(s) dans les classes : les professeurs ont toute latitude pour organiser des plans de classe induisant une séparation de A et B, C et D, etc. Les outils de type « fiche de suivi » pour classiques qu'ils sont, peuvent être utiles. Les échanges entre membre de l'équipe pédagogique sont fondamentaux et l'outil « punition », utilisé à bon escient peut permettre de rétablir les choses dès lors que son usage est compris. De manière générale, n'oublions pas que, lorsque nous parlons « climat de classe » les adultes (parents et personnels de l'établissement) doivent toujours, lorsqu'un souci survient, travailler en synergie.

Le proviseur indique qu'une réunion a eu lieu la veille avec les représentants des personnels. Les enseignants évoquent un climat scolaire trop empreint de débordements en classe ce qui génère une pression croissante. Le non-respect des règles (usage du portable, triche, retards,...) nuit à la sérénité des cours. Les représentants des personnels ont également souligné la difficulté pour certains professeurs d'exprimer leur sentiment de vulnérabilité face à ces

problématiques. Trois heures seront prochainement banalisées pour réfléchir à ces sujets. Il conviendra de considérer ces réflexions au regard des axes structurant le projet d'établissement.

3) **Climat de classe et gestion des comportements perturbateurs.** De nombreux parents signalent la présence d'élèves perturbateurs dans certaines classes (notamment en 6^{ème} et en 4^{ème}), ce qui rend parfois les cours difficiles à suivre pour les élèves souhaitant travailler dans le calme. Cette situation semble également générer des tensions en classes, certains enseignants étant amenés à hausser le ton de manière répétée. Quelles mesures l'établissement envisage-t-il afin : d'améliorer le climat en classe ? d'accompagner les élèves présentant des comportements perturbateurs ? et de garantir un cadre de travail respectueux et propice aux apprentissages ?

N'oublions pas que les élèves identifiés comme perturbateurs sont susceptibles de faire évoluer leur conduite dans le bon sens (faute de quoi nous devrions renoncer à exercer nos métiers d'éducateurs ... et de parents). Très concrètement, lorsque l'attitude d'une ou un élève pose difficulté nous travaillons avec les familles de manière à ce que toute mesure éducative mise en œuvre le soit en concertation ou, à défaut, « en compréhension ». Raison pour laquelle les familles sont reçues et le dialogue, quel que soient les obstacles rencontrés, doit toujours se poursuivre. Les outils sont divers et variés : fiche de suivi, entretiens avec les parents, dispositifs d'accompagnement (si la conduite de l'enfant renvoie à un trouble objectivement identifié), sollicitation de partenaires extérieurs (si nécessaire). Une fois encore, il s'agit, pour les adultes, d'adopter des procédures lisibles, cohérentes, complémentaires et partagées : ce « cadre » pour contraignant qu'il puisse paraître (car il implique de beaucoup échanger et se concerter) permet, le plus souvent de dépasser les difficultés ... témoin le nombre d'élèves que nous conduisons de la 6^{ème} à la Terminale sans passer par les cases « sanctions ». Faire respecter le règlement intérieur est l'affaire de tous. Proposer des réponses graduées, lisibles et cohérentes articulant remarques, punitions et (si nécessaire) sanctions ne doit jamais conduire à rompre le dialogue avec l'élève, la famille, l'équipe pédagogique. Ce n'est pas toujours simple mais un cadre de travail respectueux de toutes et tous et propice aux apprentissages ne se décrète pas, il se construit, se travaille, se préserve : élèves, familles, personnels y tiennent assurément, raison pour laquelle nous allons nous employer à proposer aux personnels de réfléchir précisément à ce sujet « le climat au travail » en banalisant une demi-journée d'ici la fin de l'année scolaire.

Le proviseur ajoute qu'il est prêt à donner une rémunération raisonnable pour aider un professeur à accompagner un autre, sous forme de tutorat par exemple. Il met également l'accent sur la concertation : il souhaite davantage impliquer les délégués et estime également que les échanges avec les familles sont primordiaux. Le respect dû aux professeurs doit s'accompagner d'écoute envers les élèves et les familles.

Le président de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Lyauté demande si les formations de délégués sont toujours en place au lycée.

La proviseure adjointe 1er cycle confirme la tenue des formations de délégués et précise que ces formations sont complétées par les actions des ambassadeurs du Vivre ensemble.

Le conseil d'établissement prend fin à 20h00.

Le président du conseil
d'établissement
Le Proviseur
Chef du Pôle
de Gestion
Casa / Mohammedia
Didier Devillard

La secrétaire de séance



Soizic Lemonnier

P.J :

- Déclaration liminaire commune APE du 26 mars 2026
- Calendrier de fin d'année collège
- Calendrier de fin d'année lycée
- Charte IA



Casablanca, le 26 mars 2026

Déclaration commune UCPE – APEEF – PEEP

Monsieur le Proviseur,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Etablissement,

Les associations de parents d'élèves UCPE, APEEF et PEEP tiennent à exprimer, d'une seule voix, leur profonde inquiétude face aux dérives constatées dans le fonctionnement des instances réglementaires de l'établissement.

En effet, les instances de concertation devraient impérativement retrouver leur vocation première: celle d'espaces d'échange, d'écoute et de co-construction, au service de l'intérêt des élèves et de leurs familles.

Or, force est de constater qu'aujourd'hui, ces fonctions ne sont plus respectées.

Ainsi, nous avons décidé de boycotter le Conseil d'Etablissement. Nous refusons de siéger dans une instance qui ne prend pas en considération l'avis des familles et dans laquelle les représentants des parents sont relégués à un rôle de simples figurants.

Nous rappelons que les parents d'élèves sont des coéducateurs à part entière. À ce titre, ils doivent bénéficier d'un respect sincère, d'une écoute réelle et d'un dialogue constructif.

Nous, représentants élus de parents d'élèves, refusons toute forme de simulacre de concertation qui se réduit à une tribune informative sans documentation ou à une simple chambre d'enregistrement.

S'agissant de l'information, nous exigeons notre droit à des réponses exhaustives et précises à toutes nos questions.

S'agissant de concertation, nous exigeons notre droit à recevoir à l'avance les documents tels qu'ils seront présentés dans les instances et qu'au moins les décisions soient signées en aval de la date de tenue des instances.



Sans ces conditions indispensables à un dialogue réel et respectueux, aucune participation constructive ne serait justifiable.

Aujourd'hui, nous actons notre boycott du Conseil d'Établissement, dans l'attente d'un retour à un fonctionnement conforme aux principes de transparence, de respect et de concertation. Nous nous réservons le droit de plaider en faveur de nos doléances dans toutes les instances et à toutes les occasions.

Signé :

Les élus au Conseil d'Établissement UCPE, APEEF et PEEP

STRUCTURE 2026-2027

Prévisions de structure pour la rentrée 2026

		Nombre de divisions	Effectif attendu	Effectif Classe
Collège	6ème	14	100%	30
	5ème	14	100%	30
	4ème	14	100%	30
	3ème	14	100%	30
Lycée	2nde GT	21	100%	32
	2nde AGORA	1	100%	24
	1ère G	18	100%	32
	1ère STMG	3	100%	24
	1ère AGORA	1	100%	24
	Terminale Générale	18	100%	32
	Terminale STMG	3	100%	24
	Terminale AGORA	1	100%	24

Calendrier de fin d'année pour le collège

Découverte des options seconde jeudi 9 avril 15H00-19H00
Immersion bac pro pour les 3^{ème} 16 avril 14H00-17H00
Préparation à l'oral du DNB (1^{ère} séance) : 20 et 22 avril 2026
Certification PIX 3^{ème} : mercredi 13 mai 2026
Conseil école collège : lundi 18 mai 2026
Préparation à l'oral du DNB (2^{ème} séance) : 19 et 20 mai 2026
ASSR2 : 11 mai au 22 mai 2026
Conseils de classe 3^{ème} : 25 mai au 5 juin 2026
Oral DNB (pas classe pour le collège) lundi 1^{er} juin
Oral SI mardi 2 juin
Fête de la musique : mercredi 3 juin
EPI 5^{ème} : jeudi 4 après-midi et vendredi 5 juin matin

Fin des cours pour les 3^{ème} : vendredi 5 juin 2026
Semaine de révision pour les 3^{ème} du 8 au 12 juin
Fin cours pour les 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} : vendredi 12 juin 2026
DNB jeudi 18 juin épreuve français et mathématiques
Français 1^{re} et 2^{ème} partie (Travail sur le texte littéraire – dictée) 8 h 30 – 10 h 00 Français 3^e partie (Rédaction) 10 h 15 – 11 h 45
Mathématiques 14 h 00 – 16 h 00

DNB vendredi 19 juin Histoire Géographie, EMC, Sciences
Histoire-Géographie, Enseignement moral et civique 8 h 30 – 10 h 30
Sciences (Physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la Terre et/ou technologie) 10 h 45 – 11 h 45

Réunion parents CM2 : samedi 20 juin 2026

Conseils de classe 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} : vendredi 19 juin au 26 juin 2026

Dépôt des documents (RF, assurance, fiche santé) Lundi 22 et mardi 23 juin

Publication des résultats DNB vendredi 3 juillet 16H00

Calendrier prévisionnel

Baccalauréat Pro :

- CCF (maths, LV, arts appliqués, EPS) du 11 au 18 mai
- L'épreuve de soutenance orale de projet se déroulera le mercredi 24 et jeudi 25 juin.
- Les épreuves écrites terminales se dérouleront les jeudi 28 mai, vendredi 29 mai, lundi 1^{er} juin. Attention, nous sommes alignés sur le calendrier mais également sur les horaires des centres français : pour les épreuves commençant à 7h30, les candidats doivent se présenter au lycée Lyautey à 7h, conformément aux convocations remises aux élèves.

Les élèves seront accueillis conformément à leur emploi du temps, jusqu'au 12 juin (sauf les 28, 29 mai et 1^{er} juin jours d'épreuves ponctuelles) et du 3 au 12 juin pour les ateliers de préparation à la poursuite d'études supérieures dans le cadre du parcours différencié.

- **La fin des cours pour les élèves de terminale professionnelle est fixée au vendredi 12 juin, après les cours.**

Les résultats du baccalauréat seront publiés en ligne à partir du mardi 7 juillet : <https://www.ac-bordeaux.fr/tous-les-resultats-122010#BCP>

- L'épreuve de contrôle (épreuve de rattrapage) se déroulera le jeudi 9

Calendrier prévisionnel

Niveau Première :

- **Conseils de classe du second semestre :**
- Les conseils de classe des premières se dérouleront à partir du 18 mai.
- Le lundi 20 avril, chaque élève doit avoir remis à son professeur principal la fiche de dialogue mentionnant la spécialité qu'il ne poursuivra pas en terminale. Le conseil de classe émettra un avis sur le choix effectué.

EXAMENS :

- Les épreuves écrites anticipées auront lieu le lundi 8 juin de 8h à 12h pour le français et de 14h30 à 16h30 pour les mathématiques. **Les candidats devront rester en salle durant l'intégralité des épreuves.**
- L'épreuve orale de français se déroulera du 22 au 30 juin à **l'EFL pour les élèves des classes 105 à 114 et à Léon Bourgogne de 115 à 122 et STMG.**
- Les résultats des épreuves anticipées de français seront publiés sur l'application Cyclades à compter du lundi 6 juillet.
- **La fin des cours pour les élèves de première générale et**

technologique est fixée au samedi 20 mai après les cours

Calendrier prévisionnel

- **Terminale G et Tech**

- **Examens :**

- CCF EPS N°3 : à partir du 21 mai se dérouleront les épreuves de contrôle continu en EPS. **Rattrapage déplacé au 1^{er} juin en raison des jours fériés.**
- ECE : les élèves des enseignements de spécialité Physique chimie et SVT présenteront l'épreuve d'évaluation des compétences expérimentales (ECE) entre le 18 et le 22 mai (**lundi préparation, mardi et mercredi passation**).
- NSI : l'épreuve pratique pour les élèves de la spécialité NSI se déroulera du 18 au 19 mai.
- LLCER : l'épreuve orale pour les élèves de la spécialité Langues, Littératures et Cultures Etrangères du 18 au 20 mai.
- SECTION EURO : épreuve orale les 14 et 15 mai pour les élèves de la section.
- ETLV : pour la série technologique, l'épreuve orale d'Enseignement Technologique en Langue vivante se déroulera du 14 mai au 15 mai.
- BFI : les élèves inscrits au Baccalauréat Français International présenteront les épreuves écrites les 3 et 4 juin et les épreuves orales les 1^{er}, 2, 5 et 12 juin.
- CAV : l'épreuve orale de la spécialité Cinéma Audiovisuel se déroulera du 21 au 22 mai
- Les épreuves écrites terminales se dérouleront le 9 juin de 8h à 12h pour la philosophie (**Les candidats devront rester en salle durant l'intégralité de l'épreuve qui dure 4 heures**) et les 10 et 11 juin à 8h pour les enseignements de spécialité. (**Les candidats devront rester en salle durant l'intégralité de l'épreuve**)
- L'épreuve du Grand Oral se déroulera du 18 juin au 26 juin **à Massignon Bouskoura**. Les élèves doivent remettre à leur professeur principal la fiche comprenant les deux questions qu'ils vont présenter au jury pour le 21 mai, délai de rigueur. **Attention, cette année les candidats doivent se présenter à l'oral avec un double de la fiche !** Les résultats du baccalauréat seront affichés le mercredi 1^{er} juillet.
- L'épreuve de contrôle (épreuve de rattrapage) se déroulera le vendredi 3 juillet.
- **La fin des cours pour les élèves de terminale générale et technologique est fixée au lundi 1^{er} juin, après les cours. La présence en cours est obligatoire jusqu'à cette date.**

Calendrier prévisionnel

- **Secondes**

- Immersion en 1^{re} technologique le 23 avril
- Jeudi 14 mai : date limite pour le retour de la fiche dialogue au professeur principal
- Mercredi 3 juin : fin des cours
- Stage en entreprise à partir du 8 juin. Les conventions de stage doivent être déposées pour le 21 mai (délai de rigueur)

- **Orientation :**

- Dates à venir :
 - - commissions de sélection 2^{de} professionnelle et 1^{ère} STMG
 - - commissions d'appels

Calendrier prévisionnel

- **Les conseils de classe** se dérouleront à compter du 18 mai en commençant par les terminales.
- **Le livret scolaire** constitue un outil d'aide à la décision pour le jury du baccalauréat. Il est rempli par l'équipe pédagogique de 1^{ère} et terminale. C'est lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre que sont arrêtés les avis en vue de l'examen du baccalauréat (Très favorable, favorable ou doit faire ses preuves).
- Lundi 18 mai, **réunion d'information en direction des familles** et des élèves en visioconférence à 18h. Nous ferons le point sur la dernière étape de Parcoursup avant le début de la phase d'admission principale qui débutera le 2 juin.
- **Visas** : les services du consulat seront présents au lycée Lyautey mercredi 20 mai à 18h en salle Delacroix pour une réunion d'information sur la procédure de délivrance des visas étudiants des baccalauréats français à l'attention des familles et des élèves concernés.

Proposition de charte sur la fraude et l'usage de l'intelligence artificielle

Cette charte vise à :

- Sensibiliser les élèves et leurs familles aux enjeux de l'honnêteté intellectuelle ;
- Prévenir toute forme de fraude, notamment liée à l'usage de l'intelligence artificielle (IA) ;
- Garantir l'équité entre les élèves et la validité des évaluations ;
- Accompagner chacun dans une utilisation éthique et formatrice des outils numériques.

1. Les principes fondamentaux

L'apprentissage au lycée repose sur :

- Le travail personnel et la construction progressive des compétences ;
- La formation de l'esprit critique, de l'autonomie et de la rigueur intellectuelle ;
- Le respect du travail d'autrui et des règles communes.

Toute fraude, quelle qu'en soit la forme, va à l'encontre de ces valeurs et nuit à la confiance nécessaire au travail collectif.

2. Définir la fraude

Selon les textes officiels de l'Éducation nationale (BO du 28 août 2025), la fraude comprend:

- Toute action ayant pour but de tromper sur la réalité du travail effectué ;
- Le plagiat, c'est-à-dire l'appropriation du travail ou des idées d'autrui sans les citer ;
- L'usage de moyens interdits lors d'une évaluation (documents, téléphones, calculatrices non autorisées, logiciels d'aide automatique, tout objet connecté etc.) ;
- Le recours à une IA générative (ChatGPT, Gemini, Mistral etc.) pour produire tout ou partie d'un travail évalué.

3. L'usage de l'intelligence artificielle

L'IA est un outil puissant qui peut aider à :

- Chercher des informations, reformuler ou illustrer une idée ;
- Soutenir la réflexion, à condition que l'élève reste acteur de son apprentissage.

Cependant, utiliser une IA pour rédiger à sa place un devoir, une dissertation, un compte rendu ou une production écrite notée constitue un acte de fraude ;

L'usage de l'IA supprime le processus d'apprentissage, en donnant l'illusion de comprendre sans effort ; Le recours systématique à l'IA empêche le développement de l'esprit critique, objectif central du lycée ; Les enseignants peuvent autoriser, encadrer ou interdire l'usage de l'IA selon les objectifs pédagogiques de la séquence.

4. Les conséquences d'un usage frauduleux

Conformément aux textes en vigueur :

« Le chef d'établissement, en accord avec le professeur, pourra décider de sanctions disciplinaires, d'une incidence sur la notation ou d'une remédiation (y compris la vérification des connaissances et des compétences) » [BO du 28 août 2025](#).

« Une copie manifestement rédigée par une IA ou entachée de tricherie peut se voir attribuer la note de 0/20 » [Guide de l'évaluation 2023](#).

IMPORTANT: « Des conséquences disciplinaires et potentiellement pénales sont encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude (aux épreuves ponctuelles du baccalauréat). Ne compromettez pas votre avenir ! » (<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/baccalaureat-fraude-l-examen-341483>)

5. Les devoirs des élèves et des parents

Les élèves s'engagent à :

Fournir un travail personnel et honnête ;

Indiquer clairement leurs sources et distinguer leurs propos de ceux générés par un outil numérique ;

Respecter les consignes données par les professeurs quant à l'usage de l'IA.

Les parents s'engagent à :

Soutenir les valeurs d'intégrité et d'effort personnel ;

Encourager leurs enfants à apprendre et à réaliser par eux-mêmes plutôt qu'à déléguer leur pensée à une machine.

Le lycée a pour mission de former des intelligences humaines, non artificielles.

L'apprentissage suppose du temps, du tâtonnement et de l'erreur. C'est dans cet effort que se construisent la pensée, la responsabilité et la liberté intellectuelle.

Nous souhaitons que les élèves maintiennent leur capacité à affronter l'inconnu, l'incertain et la remise en question qui sont essentiels à la construction de l'estime de soi.

Le recours systématique à l'IA relève de stratégie d'évitement qui affecte la confiance en soi.